

GUIDE DU VISITEUR DE L'ARRIÈRE-PAYS PARC NATIONAL BANFF



Vous avez choisi un endroit extraordinaire pour vivre une expérience en arrière-pays. Le plus ancien parc du Canada recèle des paysages sauvages à couper le souffle. En tant que visiteur de l'arrière-pays, vous pourrez découvrir des trésors naturels que très peu de visiteurs du parc national Banff ont pu explorer. Une vaste gamme de possibilités d'excursions en arrière-pays vous sont offertes, grâce à plus de 1 500 km de sentiers, 53 emplacements de camping de l'arrière-pays, 2 refuges de sentiers, 4 auberges de l'arrière-pays, plusieurs refuges alpins, 2 pourvoyeurs commerciaux de chevaux et de nombreux services de guide.

Les visiteurs de l'arrière-pays ont une responsabilité spéciale : réduire au minimum l'impact de leur passage sur le riche patrimoine naturel et culturel du parc. Actuellement, on gère très peu l'activité humaine. Au cours des prochaines années, Parcs Canada va instaurer une stratégie de gestion de l'activité humaine pour réduire son incidence sur la faune. Ce guide fournit d'autres renseignements pour vous aider à planifier une visite agréable et sans risque tout en préservant le cachet naturel du parc.

Bonne excursion!

Canada

VOUS ENVISAGEZ DE CAMPER DANS L'ARRIÈRE-PAYS DE BANFF?

À NE PAS OUBLIER...

- ✓ **Choisissez une excursion qui conviendra le mieux à votre groupe**, à vos capacités, à votre expérience, à vos intérêts, à votre équipement et au temps dont vous disposez.
- ✓ **Familiarisez-vous** avec le sentier que vous avez choisi. Utilisez des guides et des cartes topographiques supplémentaires que vous pouvez vous procurer aux centres d'accueil du parc par l'entremise des Amis du parc national Banff.
- ✓ **Réservez** les emplacements de camping désirés en appelant au (403) 762-1550 (Banff), ou (403) 522-3833 (Lake Louise), jusqu'à 90 jours avant la date de votre départ. Réservez tôt pour les sites les plus fréquentés. Vous devrez acquitter de modestes droits de réservation.
- ✓ **Procurez-vous un permis d'accès à l'arrière-pays** dans un centre d'accueil du parc, ou au bureau de Parcs Canada à Calgary, dans les 24 heures précédant votre départ. En même temps, vous recevrez de l'information à jour sur la présence d'ours (s'il y a lieu) et sur l'état des sentiers.
- ✓ **Ayez** des vêtements et de l'équipement de camping appropriés pour pouvoir affronter des conditions météorologiques défavorables et rapidement changeantes. Apportez un réchaud de camping et du combustible. Si vous prévoyez faire du camping sauvage, apportez aussi deux cordes de 20 m pour suspendre vos provisions et autres objets tentants hors de la portée des ours.
- ✓ **Informez un ami ou un membre de la famille** de vos plans d'excursion.
- ✓ **Informez-vous des prévisions météorologiques** en composant le (403) 762-2088.
- ✓ **Visitez le kiosque situé au début du sentier avant de commencer votre randonnée.** Vous y trouverez des renseignements précieux.
- ✓ **Lisez** le reste de ce guide attentivement pour obtenir d'autres renseignements sur les possibilités d'activités dans le parc, les règlements, la façon écologique de visiter, les sources d'information, la faune et une foule d'autres choses!

PLANIFIER UNE EXCURSION

Les idées d'excursion qu'offre ce guide constituent un bon point de départ pour choisir une excursion qui réponde aux besoins et aux capacités de votre groupe. Vous pouvez vous procurer des guides et des cartes topographiques plus détaillés par l'entremise de l'association coopérante du parc, Amis du parc national Banff (voir la section Information) et dans les librairies. Cependant, la meilleure solution reste encore d'exposer vos plans d'excursion au personnel qualifié d'un centre d'accueil du parc, qui pourra vous informer de l'état des sentiers, vous donner des conseils de sécurité à l'égard des ours et vous fournir d'autres renseignements essentiels.

Permis d'accès à l'arrière-pays

Toute personne qui désire passer la nuit dans l'arrière-pays doit se procurer un permis d'accès à l'arrière-pays. Ce permis indique les terrains de camping que vous pourrez utiliser le long de votre randonnée, ou si vous aurez à faire du camping sauvage. L'argent provenant de la vente des permis sert à financer l'entretien des sentiers et des terrains de camping, la construction de ponts, l'aide à la planification d'excursions et d'autres services dont les visiteurs de l'arrière-pays peuvent bénéficier. Si vous n'avez pas encore fait de réservation, visitez un centre d'accueil du parc pour acheter votre permis. Les visiteurs assidus peuvent se procurer un permis annuel.

Si vous comptez faire une excursion pendant la période d'affluence (juillet et août), il est recommandé de réserver votre emplacement de camping ou votre refuge. Faites vos réservations jusqu'à 90 jours d'avance en appelant à un centre d'accueil de Parcs Canada. Vous devrez acquitter de modestes droits de réservation.

Si vous recevez votre permis d'accès par la poste ou par télécopieur, nous vous recommandons fortement d'appeler à un centre d'accueil du parc avant votre départ, pour obtenir des renseignements pertinents sur l'état des sentiers, les fermetures, etc. Les permis qui ne seront pas réclamés avant **10 h** le jour du départ seront annulés et vendus à d'autres visiteurs selon l'ordre d'arrivée.

Gestion de l'activité humaine

Au cours des vingt dernières années, nous avons assisté à un changement radical dans la façon dont les gens visitent l'arrière-pays de Banff. Le nombre de personnes qui utilisent les sentiers du parc pour une seule journée est, dans certains cas, 15 fois plus élevé que le nombre de personnes qui les utilisent pendant plusieurs jours. Les régions que l'on considérait comme « éloignées » sont devenues de plus en plus fréquentées à cause de développements récents près du parc, de nouvelles technologies comme les vélos de montagne, du perfectionnement de l'équipement et du nombre croissant de visiteurs du parc. Les

recherches révèlent que les déplacements de la faune et l'utilisation de son habitat sont restreints par la présence humaine. Une plus grande fréquentation peut également nuire à l'expérience des visiteurs en milieu sauvage. Pour maintenir la salubrité de l'écosystème et la qualité des expériences en arrière-pays, Parcs Canada a mis sur pied une stratégie de gestion de l'activité humaine qui peut imposer de nouvelles restrictions à l'accès. Les recherches en cours sur le comportement social et sur la faune nous permettront, espérons-le, d'effectuer une meilleure gestion à l'avenir, pour le bien de la faune et des visiteurs du parc. **Les changements seront apportés graduellement au cours des prochaines années; il est donc important de vous informer avant de commencer votre excursion.**

Inscription volontaire au registre des activités à risque

Si vous planifiez une activité qui comporte des risques importants, vous devriez vous inscrire au registre des activités à risque, **en personne**, lorsque vous achetez votre permis d'accès à l'arrière-pays. **Cette inscription garantit que, si vous n'êtes pas de retour à la date et à l'heure inscrites, des recherches seront entreprises pour vous retrouver.**

Nous recommandons aux personnes et aux petits groupes qui s'adonnent à des activités comme l'escalade, le canotage, le kayak, le ski hors piste et d'autres activités sur les glaciers ou les champs de glace de s'inscrire au registre. Cette inscription n'est pas obligatoire, mais elle devient une entente ayant force obligatoire si vous choisissez de le faire. Il vous incombe de fournir une description complète et précise de votre itinéraire, y compris les détours. Une fois votre activité terminée, vous devez retourner au centre d'accueil du parc pour informer le personnel de votre retour ou, si le centre est fermé, vous devez communiquer avec le Bureau des gardes de parc au 762-1470 (ouvert 24 heures sur 24).

Éviter les parasites indésirables

Le *giardia*, un parasite des êtres humains et de certains animaux domestiques et sauvages, peut se trouver dans n'importe quelle eau de surface (lac, ruisseau, rivière) et la contaminer. Pour détruire ces organismes, il suffit de faire bouillir l'eau pendant 3 à 5 minutes. On peut également utiliser des filtres spéciaux et des comprimés d'iode pour la purifier.

Comment se rendre d'un endroit à l'autre

Il peut être difficile de se rendre aux débuts des sentiers sans véhicule. Au-delà des grands centres comme Lake Louise et Banff, on trouve peu de transports en commun. Le personnel des centres d'accueil peut vous renseigner sur les différentes façons de se déplacer.

La faune, c'est sauvage!

N'oubliez jamais que les animaux des parcs sont sauvages et peuvent donc être dangereux. Tout animal peut devenir agressif s'il se sent en danger; gardez donc vos distances. Mais quelle est la distance suffisante? On ne doit approcher à plus de trente à cinquante mètres de la plupart des animaux, et on doit laisser encore plus de place aux ours – au moins 100 mètres.

Ne nourrissez pas les animaux. Nourrir, toucher ou attirer des animaux dans un parc national est illégal. Même les cerfs et les mouflons de montagne peuvent devenir dangereux. Les nourrir peut mettre votre sécurité et votre santé en péril. Pour en savoir davantage sur la préservation de la faune à l'état naturel, lisez le dépliant de Parcs Canada intitulé *La nature au naturel!*, disponible dans les terrains de camping et les centres d'accueil.

Les ours (ours noirs et grizzlis) représentent un danger particulier pour les visiteurs de l'arrière-pays. Vous pouvez considérablement réduire le risque d'affrontement avec un ours en suivant les directives sur le rangement des provisions et des déchets qui figurent dans la section « Partez sans laisser de trace! » de ce dépliant, et en faisant beaucoup de bruit en vous déplaçant.

Climat de montagne

La chose la plus prévisible concernant la température en montagne c'est son imprévisibilité. Il peut pleuvoir ou neiger à n'importe quelle période de l'année. En été, la température peut descendre sous zéro et des amoncellements de neige couvrent quelquefois certains cols élevés. Le mieux est d'être prêt à affronter n'importe quelle condition. Pour obtenir des prévisions météo détaillées, communiquez avec le Bureau météorologique d'Environnement Canada au (403) 762-2088.

Vous envisagez de visiter le parc en hiver?

Les possibilités de ski dans l'arrière-pays abondent au parc national Banff. Toutefois, il faut être au courant de certains dangers liés à la période hivernale. L'hiver à Banff peut être froid et venteux, avec de fréquentes tempêtes de neige. Les skieurs qui s'aventurent au-delà de la limite forestière doivent être capables de retrouver leur chemin dans des conditions de voile blanc. Il est essentiel de savoir comment se déplacer dans une zone d'avalanches. **Composez le 762-1460 pour obtenir les plus récents renseignements sur les risques d'avalanche.** Le camping d'hiver est permis à peu près partout dans le parc et les conditions pour le camping sauvage (voir plus loin) s'appliquent. Le permis d'accès à l'arrière-pays est obligatoire et vous pouvez vous inscrire au registre des activités à risque.

Information

Par la poste :

Le directeur, parc national Banff, C.P. 900, Banff (Alberta)
TOL 0C0

Pour planifier une excursion et se procurer des cartes, des guides, des permis d'accès à l'arrière-pays ou des renseignements sur l'état des sentiers, communiquer avec le

Centre d'accueil de Banff
224, avenue Banff, Banff (Alberta)
Tél. : (403) 762-1550 Téléc. : (403) 762-1551

Centre d'accueil de Lake Louise,
Centre commercial Samson, Lake Louise (Alberta)
Tél. : (403) 522-3833 Téléc. : (403) 522-1212

Patrimoine canadien (Bureau de Parcs Canada)
520, 220 - 4 Avenue S.E., Calgary (Alberta) T2G 4X3
Tél. : (403) 292-4401 Téléc. : (403) 292-4242

On peut se procurer des cartes topographiques ou des guides auprès des

Amis du parc national Banff
Leurs boutiques sont situées dans les centres d'accueil de Banff et de Lake Louise. On peut également commander un catalogue en écrivant à l'adresse suivante :
C.P. 1695, Banff (Alberta) TOL 0C0
Tél. : (403) 762-8918 Téléc. : (403) 762-2933

Pour obtenir de l'information sur l'alpinisme et les permis de pâturage des chevaux, communiquer avec le Bureau des gardes de parc de Banff, complexe industriel Banff Tél. : (403) 762-1470

Bureau des gardes de Lake Louise, complexe industriel
Lake Louise (information sur l'alpinisme seulement)
Tél. : (403) 522-1220

Visitez le site Web du parc national Banff à l'adresse suivante : <http://www.worldweb.com/parkscanada-banff>.

Dans la région de Banff, sintonisez le 103.3 FM (français) ou le 101.1 FM (anglais) pour obtenir les tous derniers renseignements sur le parc.

En hiver, pour obtenir les prévisions de risques d'avalanche, composez le 762-1460.

En cas d'urgence, composez le (403) 762-4506 (Bureau des gardes de parc de Banff – service 24 heures sur 24).

Vous continuez votre voyage au-delà des limites du parc?

Vous pouvez obtenir de l'information sur les parcs nationaux Jasper, Yoho et Kootenay dans les centres d'accueil de Banff et de Lake Louise, ou au bureau de Parcs Canada à Calgary (voir la section Information).

On peut obtenir de l'information sur les parcs, les aires de loisirs et les réserves intégrales de l'Alberta à :

Alberta Environmental Protection
South East Slopes Region
800, avenue Railway, bureau 201
Canmore (Alberta) T1W 1P1
Tél. : (403) 678-5508
Site Web : <http://www.gov.ab.ca/~env/nrs/kananaskis>

On peut obtenir de l'information sur les parcs et les réserves intégrales de la Colombie-Britannique à :

B.C. Parks, Bureau du district de Kootenay
C.P. 118
Wasa (C.-B.) V0B 2K0
Tél. : (250) 422-4200

Sécurité

Vous êtes responsable de votre sécurité. Toutes les activités extérieures comportent un certain degré de risque. La température qui change rapidement, les terrains escarpés, accidentés ou inconnus, les cours d'eau froide, les rapides, les canyons, les chutes, les crevasses dans la glace, les roches qui déboulent et les animaux sauvages sont tous des dangers de l'arrière-pays qui menacent les visiteurs. En hiver, les températures au-dessous de zéro, les jours plus courts, les avalanches et les dangereuses traversées de cours d'eau présentent des dangers supplémentaires.

Il faut être prudent et ne compter que sur soi-même, connaître les dangers de la nature, savoir comment les éviter et être prêt à y faire face.

L'EXPÉRIENCE DE L'ARRIÈRE-PAYS DE BANFF

Une gamme d'expériences

Le parc national Banff offre toute une gamme d'expériences en arrière-pays. Dans les endroits les plus fréquentés, vous trouverez des sentiers bien entretenus et des campings désignés équipés de toilettes extérieures, de tabliers de tente, de câbles à provisions, de tables de pique-nique rustiques et de grilles de foyer en métal, là où les feux de camp sont permis. Vous devez camper dans les emplacements de camping à l'état naturel désignés ou dans les refuges indiqués sur votre permis d'accès à l'arrière-pays. Il se peut que vous rencontriez d'autres personnes dans ces secteurs.

Dans les régions plus éloignées du parc, les sentiers ne sont pas aussi bien entretenus et les visiteurs doivent être prêts à faire du camping sauvage. Étant donné la rareté des ponts, vous devrez traverser des rivières à gué. Il y a de fortes chances que vous ne rencontriez personne sur votre chemin.

Degrés de l'activité humaine en arrière-pays

Une douzaine de terrains de camping de l'arrière-pays, extrêmement fréquentés, sont identifiés par le symbole « ♦ » sur la liste qui se trouve au verso de ce guide.

Toutefois, il existe, pour ceux qui ne désirent pas la compagnie d'autres personnes, 20 emplacements de camping très peu fréquentés. Ils sont identifiés dans la liste par le symbole « * ». Certains d'entre eux sont situés près des endroits les plus renommés du parc.

Refuges de sentiers et auberges de l'arrière-pays

On peut réserver les refuges du lac Egypt et du ruisseau Bryant de la même façon qu'on réserve un emplacement de camping, en payant un supplément sur le permis d'accès à l'arrière-pays. Les auberges commerciales de l'arrière-pays sont mieux équipées que les refuges. On peut réserver une chambre dans l'une des auberges suivantes :

Skoki Lodge : (403) 522-3555

Shadow Lake Lodge : (403) 762-0116

Sundance Lodge et Halfway Lodge : (403) 762-4551

Excursions à cheval

Attendez-vous à voir des chevaux car de nombreux sentiers du parc sont accessibles aux adeptes de l'équitation. Les sentiers à usage commercial sont ceux où l'on rencontre le plus de chevaux. Vous pouvez obtenir de l'information dans les centres d'accueil du parc concernant les randonnées équestres d'un jour ou plus dans le parc. Le *Guide du cavalier* présente de l'information détaillée pour les personnes et les petits groupes qui planifient une randonnée équestre sans guide. Pour obtenir les permis requis pour une randonnée équestre de plus d'une journée, les cavaliers doivent s'adresser au Bureau des gardes de parc de Banff.

Bicyclettes dans les pistes

Le cyclisme est permis uniquement dans les pistes désignées à cet effet. Demandez les dépliants sur le vélo de montagne de Banff et de Lake Louise à l'un des centres d'accueil du parc.

Escalade, alpinisme et excursion sur un glacier

Il est nécessaire de posséder de l'équipement hautement spécialisé et d'excellentes connaissances pour faire de l'escalade ou une excursion sur un glacier en toute sécurité. Si vous désirez vous adonner à des activités d'escalade ou d'alpinisme, vous devriez parler de vos plans à un garde de parc de Banff ou de Lake Louise. On peut se procurer d'excellents guides dans les centres d'accueil et les librairies. L'escalade et l'alpinisme comportent certains dangers; nous vous recommandons fortement de vous **inscrire au registre des activités à risque**.

Les groupes d'alpinisme peuvent faire une demande pour bivouaquer dans des régions dépourvues de végétation. Des restrictions spéciales peuvent s'appliquer. Le Club alpin du Canada gère plusieurs refuges d'alpinisme dans le parc national Banff. Pour en savoir davantage sur ces refuges, ou pour faire une réservation, communiquez avec le Club alpin à l'adresse suivante :

C.P. 8040, Indian Flats Road, Canmore (Alberta) T1W 2T8

Tél. : (403) 678-3200

Télec. : (403) 678-3224

Site Web : www.culturenet.ca/acc/

C. élec. : alpclub@telusplanet.net

Toute personne qui désire bivouaquer ou utiliser les installations du Club alpin du Canada doit se procurer un permis d'accès à l'arrière-pays.

Pêche

Il est permis de pêcher dans la plupart des lacs de l'arrière-pays, mais pour ce faire, les pêcheurs doivent détenir un **permis de pêche de parc national**. On peut se procurer un permis dans les centres d'accueil et dans plusieurs points de vente de Calgary et de Banff où l'on vend de l'équipement pour la pêche sportive. Procurez-vous un exemplaire du *Sommaire des règlements de la pêche sportive* avec votre permis. Il donne des renseignements sur les saisons de pêche, les restrictions concernant les appâts et les embarcations, et les limites de prise et de possession. Il est possible que, pendant certaines périodes, la pêche soit interdite dans certains cours d'eau pour permettre aux populations de poissons de se régénérer après une saison de pêche trop intense.

Gardes de l'arrière-pays

Les gardes de parc patrouillent l'arrière-pays tout au long de l'année. Ils sont là pour vous aider en cas d'urgence, pour vous informer et pour veiller à ce que les ressources naturelles et culturelles du parc soient protégées. Si vous rencontrez un garde de parc, il demandera à voir votre permis d'accès à l'arrière-pays. Étant donné leurs fonctions, les gardes de parc se déplacent sur de grandes distances. Ils ne seront peut-être pas à proximité lorsque vous aurez besoin d'eux. **Comptez uniquement sur vous-même.**

PARTEZ SANS LAISSER DE TRACE!

Déchets

Laisser des déchets dans l'arrière-pays est à la fois inesthétique et dangereux. Un éclat de verre ou un morceau de métal brillant peut refléter les rayons du soleil suffisamment pour causer un incendie de forêt. Les animaux peuvent se blesser en fouillant dans les sacs à ordures laissés sur le site. Ils peuvent également en venir à associer les déchets comestibles aux êtres humains, ce qui pourrait présenter un danger pour les visiteurs suivants. Vous devriez toujours avoir pour principe d'« emballer et de rapporter vos déchets ». Des sacs à ordures vous sont remis avec votre permis d'accès à l'arrière-pays pour rapporter vos déchets. **Ne jetez pas vos déchets dans les toilettes sèches : cela pourrait attirer les animaux.**

Lavage

Le lavage doit être fait loin des lacs, des ruisseaux ou des rivières, avec le minimum de savon, car même les savons biodégradables polluent. Jetez les eaux ménagères sur le sol, loin des points d'eau et des emplacements de camping. Ramassez vos restes de nourriture et rappez-les avec vous.

Camping

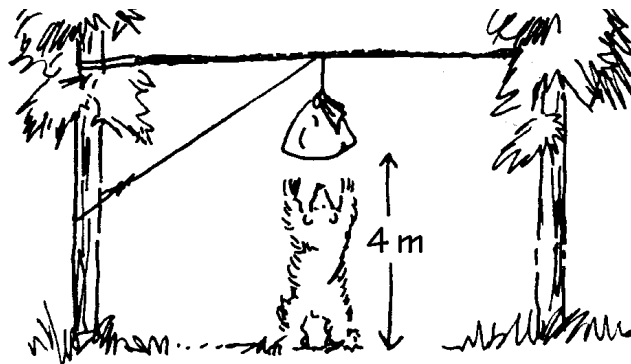
Campez seulement dans les emplacements indiqués sur votre permis d'accès à l'arrière-pays et utilisez les tabliers de tente (lorsqu'il y en a). Si vous passez par une région de camping sauvage, choisissez un endroit qui est à au moins 5 km du début du sentier le plus près, à au moins 50 m du sentier, et à 70 m du point d'eau le plus près. Ne restez pas au même endroit pendant plus de 3 jours. Dormez assez loin de l'endroit où vous laissez votre nourriture.

Feux de camp

Les feux de camp sont un luxe dans les montagnes et ne sont pas permis dans tous les terrains de camping (voir la carte au verso). Si vous décidez de faire un feu, faites-en un petit, utilisez les enceintes de sécurité en métal fournies et utilisez **seulement** du bois mort. Surveillez votre feu constamment et éteignez-le complètement avant de quitter les lieux. Dans les régions de camping sauvage, enlevez toute trace de votre feu, y compris les cendres, avant de partir. Il est recommandé d'utiliser des réchauds à gaz : ils sont plus propres et plus efficaces pour cuisiner.

Rangement de la nourriture

Pour rendre votre campement moins attrayant pour les ours, **suspendez vos provisions, vos articles de toilettes et votre matériel de cuisine** aux câbles à provisions fournis dans les campings désignés. Dans les régions de camping sauvage, suspendez vos provisions entre deux grands arbres à au moins quatre mètres du sol et à deux mètres de chaque tronc d'arbre (apportez deux cordes de 20 m). Rappelez-vous que la nourriture laissée dans un véhicule peut inciter les ours à endommager ce véhicule. Évitez d'y laisser les provisions en trop.



Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie peuvent provoquer des confrontations avec les animaux sauvages et ainsi vous mettre en danger. Les chiens doivent être gardés en laisse en tout temps dans un parc national; ils seront peut-être plus heureux à la maison...

Respect d'autrui

Dans certaines parties du parc, les randonneurs pédestres auront peut-être à partager des sentiers et des terrains de camping avec des groupes de cavaliers ou de cyclistes. Vous planifiez peut-être votre excursion de façon à ne pas rencontrer d'autres personnes, mais pensez que les cavaliers et les cyclistes ont autant le droit que vous de visiter la région. Le respect d'autrui peut contribuer grandement à éviter des conflits. Si possible, cédez le passage aux groupes d'équitation et évitez les mouvements brusques. Lorsqu'ils rencontrent des randonneurs, les cyclistes doivent descendre de leur vélo.

Déchets humains

Utilisez autant que possible les toilettes sèches. S'il n'y en a pas, trouvez un endroit à l'écart des sentiers, des emplacements de camping, et à au moins 50 m des points d'eau. Creusez un trou de 12 à 16 cm avec un bâton, votre talon de chaussure ou une petite truelle, jusqu'à ce que vous atteigniez la couche biologique du sol (foncée). Refermez le trou avec de la terre, sans la tasser. Utilisez le moins de papier hygiénique possible. Emportez le papier utilisé ou brûlez-le si le risque d'incendie est faible.

Ramassage d'objets naturels ou culturels

Les roches, les fossiles, les cornes, les bois, les fleurs sauvages, les nids et autres objets naturels ou historiques d'un parc national sont protégés par la loi. Laissez-les où vous les avez trouvés pour que d'autres puissent les voir. Vous pourriez être poursuivi pour avoir enfreint ce règlement.

Raccourcis

Restez dans les sentiers. Les raccourcis endommagent le sol et la végétation et détruisent non seulement l'aspect d'une région, mais la rendent aussi vulnérable à l'érosion.

Pour obtenir plus d'information sur la façon écologique de visiter l'arrière-pays, contactez :

Leave No Trace, P.O. Box 997, Boulder, CO, U.S.A. 80305
Tél. : (303) 442-8222 <http://www.Int.org>